

Municipalité de Saint-Jacques À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **6 novembre 2023 à 19 h,** à laquelle sont présents :

Madame Josyanne Forest, mairesse

Monsieur Denis Forest, conseiller Monsieur Jean-François Leblanc, conseiller Monsieur Michel Lachapelle, conseiller Monsieur Claude Mercier, conseiller Monsieur François Leblanc, conseiller Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Manon Aubin, greffière-trésorière adjointe.

Résolution numéro 496-2023

Révision de la grille tarifaire pour la location de salles, de locaux ou de plateaux sportifs

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire revoir la tarification

plateaux sportifs;

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger et de remplacer les résolutions numéros

261-2014 et 367-2022;

ATTENDU QUE les nouveaux tarifs pour les particuliers sont les suivants :

LIEU	CONDITIONS	PARTICULIER	PRIX*
PPJ	Tarif journalier	Résident	200\$
		Non-résident	250\$
CCVC	Tarif journalier	Résident	200\$
	Grande salle seulement	Non-résident	250 \$
Gymnase	Bloc minimum de 2 h de location	Résident	30 \$/h (min 2h)
	Le prix inclut un surveillant Location maximum jusqu'à 23 h	Non-résident	50 \$/h (min 2 h)
		4/1	

*(plus taxes applicables)

ATTENDU QUE

les nouveaux tarifs pour la tenue d'activités sont les suivants :

pour les différentes locations de salles, de locaux ou de

LIEU	CONDITIONS	PARTICULIER	PRIX*
PPJ			
CCVC	Bloc minimum de 2 h de location Dépôt de 20 \$ demandé pour la clé	Résident Non-résident	25 \$/h (min 2 h)
Gymnase			
		4.1.1	

*(plus taxes applicables)

ATTENDU QUE

les nouveaux tarifs pour les organismes et ses activités sont les suivants :

LIEU	ORGANISMES	PRIX*	
	OBNL local	20 \$/h (min 2 h)	
PPJ	OBNL MRC	25 \$/h (min 2 h)	
	OBNL régional	30 \$/h (min 2 h)	
	OBNL local	GRATUIT	
CCVC	OBNL MRC	25 \$/h (min 2 h)	
	OBNL régional	30 \$/h (min 2 h)	
	OBNL local	100 \$/journée	
Gymnase	OBNL MRC	150 \$/journée	
	OBNL régional	200 \$/journée	
		*/plus tayes applicables\	

*(plus taxes applicables)



Municipalité de Saint-Jacques **ATTENDU QUE**

l'ensemble des nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la nouvelle grille tarifaire pour l'ensemble des locations des locaux, salles et plateaux sportifs pour 2024.

[Signé]
Josée Favreau, OMA, g.m.a.
Directrice générale
et greffière-trésorière

[Signé] Josyanne Forest Mairesse

COPIE CONFORME FAITE CE 8 NOVEMBRE 2023, À SAINT-JACQUES

Josée Favreau, OMA, g.m.a. Directrice générale et greffière-trésorière

Le procès-verbal n'a pas été adopté